



N/Réf.:PS/JE/2017.36

Hégenheim, 31 mars 2017

Madame Ségolène ROYAL
 Ministre de l'Environnement,
 de l'Énergie et de la Mer
 246, boulevard Saint-Germain
 75007 Paris

**PATRICIA
 SCHILLINGER**

SÉNATEUR
 DU HAUT-RHIN

SECRETAIRE DE LA
 COMMISSION DES
 AFFAIRES
 EUROPEENNES

MEMBRE DE LA
 COMMISSION DES
 AFFAIRES
 SOCIALES

Madame la Ministre, *chère Ségolène*

Je souhaite attirer votre attention sur la situation de l'entreprise de stockage de déchets Stocamine située à Wittelsheim (68 – Haut-Rhin) et plus particulièrement sur le décret pris le 23 mars 2017 par le Préfet du Haut-Rhin, Monsieur Laurent Touvet, autorisant un stockage illimité des déchets contenus dans les anciens puits de mine.

J'ai à plusieurs reprises attiré l'attention de vos prédécesseurs et de vous-même quant aux problématiques particulières que pose le stockage en profondeur de déchets dangereux, notamment arséniés et mercuriels, en termes de risque de pollution de la nappe phréatique alsacienne, la plus vaste d'Europe.

Lors de nos derniers échanges, vous vous êtes prononcée pour un déstockage maximum des déchets arséniés et mercuriels dont 93 % du mercure entreposé, un second scénario « de repli » proposant un déstockage moindre mais d'au moins 56 % du mercure présent.

Au cours de l'enquête publique menée suite à la demande de l'entreprise Stocamine de pouvoir stocker de façon illimitée les déchets contenus, une très grande majorité des riverains, associations et élus du département se sont prononcés contre cette demande et ont demandé un déstockage total des déchets de la mine, un certain nombre de *big bag* contenant des déchets non-répertoriés et susceptibles d'entraîner une pollution du site et à terme de la nappe phréatique.

J'ai moi-même exprimé un avis similaire au cours de l'enquête publique, estimant que les études techniques disponibles sont incapables d'indiquer quelle sera l'évolution géologique du site au cours des prochaines centaines d'années, ainsi que la capacité de résistance de la bentonite, prévue pour créer des barrages étanches sur les zones de stockage des déchets, à la pression et à la capacité d'infiltration de l'eau qui remonte déjà actuellement dans les puits de mine.

BUREAU PARLEMENTAIRE
 1, RUE DE HAGENTHAL 68220 HÉGENHEIM

Tél : 03.89.67.02.01 - Fax : 03.89.70.09.31 - Courriel : p.schillinger@patricia-schillinger.com

Site : www.patricia-schillinger.com



Je refuse que la santé de nos concitoyens et l'état sanitaire de la nappe phréatique d'Alsace soient mis en danger aujourd'hui ou demain sur la base d'un pari technique et géologique de l'entreprise Stocamine.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir réexaminer le décret pris par le Préfet du Haut-Rhin et d'envisager de débloquer des fonds pour permettre une augmentation des moyens humains qui permettrait un déstockage maximal des déchets quelle que soit leur nature le plus rapidement possible ; la mise en place de barrages de bentonite étant réservée aux seules galeries de stockage déjà inaccessibles.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Patricia SCHILLINGER